



Bilan de la qualité de l'air sur la station « La Rochelle - Pallice » Année 2025

DESCRIPTION & OBJECTIF

L'activité portuaire peut engendrer des impacts sur la qualité de l'air avec notamment la manutention de céréales ou de vrac solides qui émettent des particules. Ces impacts viennent s'ajouter aux autres sources urbaines et industrielles. Le Port met donc en œuvre plusieurs suivis et actions afin de préserver la qualité de l'air.

LE SUIVI



Atmo Nouvelle-Aquitaine réalise depuis 2009 des suivis de la qualité de l'air sur le Port. La station permanente « La Rochelle - Pallice » a été implantée sur le quartier de La Pallice en 2012.

Ce site apporte un suivi en temps réel, 7 jours/7 et 24 heures/24 avec des comptes-rendus quotidiens et hebdomadaires. Le suivi permet de caractériser la qualité moyenne de l'air et d'identifier des fluctuations de 3 polluants: PM_{10} *, $PM_{2,5}$ ** et Hydrocarbures non méthaniques (HCNM).

Les particules en suspension PM_{10}

En 2025, les seuils réglementaires sont respectés tandis que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont partiellement respectées pour les stations de La Pallice et du centre-ville. L'écart moyen entre la station La Pallice et la station de référence La Rochelle - Centre est de $2,2 \mu g/m^3$.

Critère PM_{10}	Seuil réglementaire	Valeurs relevées	
		La Pallice	Centre-ville
Valeur limite annuelle	$40 \mu g/m^3$	$18 \mu g/m^3$	$16 \mu g/m^3$
Valeur limite journalière	$50 \mu g/m^3$ et max. 35 jours par an	1 jour	0 jour
Objectif qualité annuel	$30 \mu g/m^3$	$18 \mu g/m^3$	$16 \mu g/m^3$

Les particules en suspension $PM_{2,5}$

En 2025, les seuils réglementaires sont respectés. Les seuils de recommandation de l'OMS, révisés en 2021, ne sont pas respectés pour les deux stations. L'activité portuaire n'augmente pas de manière significative la teneur de ce polluant dans l'air par rapport au centre-ville de La Rochelle.

Critère $PM_{2,5}$	Seuil réglementaire	Valeurs relevées	
		La Pallice	Centre-ville
Valeur limite annuelle	$25 \mu g/m^3$		
Valeur cible annuelle	$20 \mu g/m^3$	$9 \mu g/m^3$	$8 \mu g/m^3$
Objectif qualité annuel	$10 \mu g/m^3$		

Les hydrocarbures non méthaniques (HCNM)

En 2025, les mesures montrent des résultats comparables aux années précédentes.

L'impact des dépôts est particulièrement visible sur la période 5h-9h lorsque la station de mesure est sous l'influence des vents en provenance des dépôts pétroliers.

* PM_{10} : particules en suspension (diamètre inférieur à $10 \mu m$)

** $PM_{2,5}$: particules fines (diamètre inférieur à $2,5 \mu m$)

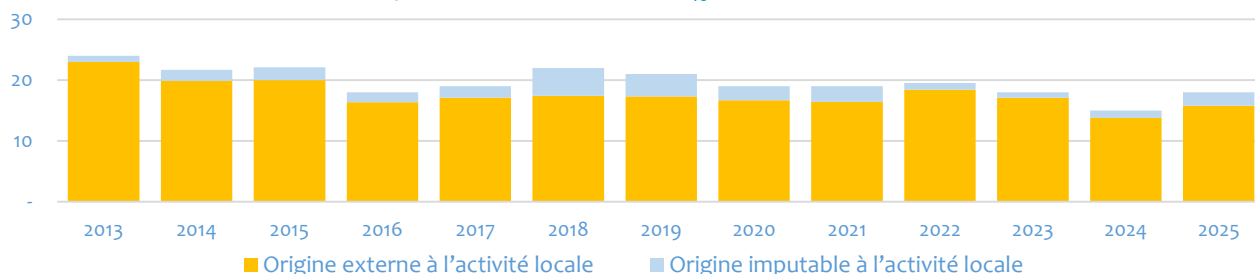
LES RÉSULTATS



POUR EN SAVOIR PLUS

Polluants mesurés par la station permanente « La Rochelle - Pallice »

PM ₁₀	PM _{2,5}	HCNM
- Combustion (trafic routier, chauffage) - Phénomènes d'usure et remise en suspension des sols ...	Essentiellement la combustion de véhicules diesel	- Hydrocarbures - Évaporation des bacs de stockage pétroliers, remplissage des réservoirs automobiles - Composés organiques procédés industriels, combustion incomplète des combustibles et carburants, des aires cultivées ou du milieu naturel - Solvants application de peintures et d'encre, nettoyage des surfaces métalliques et des vêtements

Les particules en suspension PM₁₀Évolution des concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ sur la station de « La Rochelle – Pallice »

Évolution du nombre de dépassements du seuil de vigilance de ces 10 dernières années (100 µg/m³)

Dépassements de 100 µg/m³	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'heures total	45	4	10	47	11	24	15	15	15	10	17
Nombre d'heures attribuées à l'activité locale	36	4	7	44	7	17	10	10	7	5	13
Nombre jours total	24	4	8	27	9	12	12	10	10	8	12
Nombre de jours attribués à l'activité locale ou partagés avec d'autres sources	22	4	5	26	5	8	7	6	5	4	9

En plus d'une influence chronique, l'activité locale peut ponctuellement générer des émissions de particules qui dégradent significativement la qualité de l'air.

Afin de suivre ces événements, un seuil de vigilance a été fixé à 100 µg/m³ en moyenne horaire. Ce seuil, qui ne correspond pas à un seuil réglementaire, signale la présence anormale de concentrations en PM₁₀. Il ne traduit pas de notion de risque pour les populations.

Le seuil de vigilance a été dépassé pendant 17 heures réparties sur 12 jours. 13 de ces dépassements horaires sont imputables en totalité aux activités locales ou partagés avec d'autres sources.

Recommandations de l'OMS en PM₁₀

Recommandation	Valeurs relevées	
	La Pallice	Centre-ville
45 µg/m³ en moyenne journalière et max 3 jours par an	2 jours	0 jour
15 µg/m³ en moyenne annuelle	18 µg/m³	16 µg/m³



POUR EN SAVOIR PLUS

Les particules en suspension PM_{2,5}Recommandations de l'OMS en PM_{2,5}

Recommandation	Valeurs relevées	
	La Pallice	Centre-ville
15 µg/m ³ en moyenne journalière et max 3 jours par an	24 jours de dépassement	17 jours de dépassement
5 µg/m ³ en moyenne annuelle	9 µg/m ³	8 µg/m ³

Les hydrocarbures non méthaniques (HCNM)

En 2010, la teneur en benzène mesurée – seul composé réglementé par le décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 – n'avait pas montré de risque pour la santé des habitants. Cependant, les odeurs d'hydrocarbures sur le quartier ont continué à générer des craintes parmi les habitants. En 2012, la station de mesures « La Rochelle – Pallice » a donc été équipée d'un appareil de mesures d'hydrocarbures non méthaniques.

En moyenne les concentrations en hydrocarbures non méthaniques sont relativement stables depuis 2019.

Évolution de la concentration moyenne en HCNM entre 2012 et 2025 (µg/m³) :

2012	2013	2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
73	36	29	24	9	9	12	9	10	7	9